Termes de référence pour la construction de la clinique Bahloul

Africa Relief and Community Development (ARCD)

Identification	Informations
Nom du projet	Bahloul Clinic
Numéro du projet	HCP25012
Lieu	Sénégal
Date de démarrage	À déterminer
Date de fin	À déterminer

1 Présentation du projet

Les présents termes de référence définissent les travaux de construction, d'achèvement et de remise d'une clinique de maternité au Sénégal. Les travaux seront exécutés conformément aux plans architecturaux et structurels approuvés, selon les prescriptions d'ARCD. Le projet respectera l'ensemble des codes de construction applicables au Sénégal ainsi que les normes internationales reconnues, le cas échéant.

2 Objectifs

Les présents termes de référence définissent les exigences techniques applicables aux entreprises souhaitant réaliser la construction de la clinique conformément aux plans. L'entreprise fournira la main-d'œuvre, les matériaux, les ouvrages provisoires, la gestion du chantier, les travaux de construction et d'achèvement ainsi que la correction des défauts nécessaires à la livraison complète du projet, conformément à la conception approuvée et au contrat.

3 Étendue des travaux de construction de la clinique

Consistance générale

Le projet comprend la construction d'une clinique de 200 m² conformément aux plans architecturaux et structurels approuvés.

Tous les travaux devront respecter les codes et règlements de construction applicables au Sénégal.

Fondations et travaux de structure

Les fouilles pour fondations seront exécutées à la profondeur indiquée sur les plans architecturaux et approuvée par l'ingénieur chargé de la supervision.

Une couche de propreté en sable de 50 mm sera réalisée avant la mise en place des armatures des fondations.

Les aciers d'armature devront être conformes à la norme BS 4449:2005 ou à une norme équivalente. Les poteaux seront armés de barres d'acier de 12 mm, conformément aux prescriptions.

Revêtements de sol

Intérieur : poser des carreaux céramiques de 400 × 400 mm, d'une épaisseur minimale de 10 mm, sur un support en béton nivelé et revêtu d'une chape. Les carreaux seront antidérapants et faciles à nettoyer, avec des plinthes à gorge dans les espaces cliniques et les locaux humides.

Véranda extérieure : poser un carrelage céramique antidérapant. Le sol sera surélevé de 450 mm par rapport au terrain naturel et comportera des dispositifs d'évacuation des eaux adaptés.

Poser une membrane d'étanchéité sous dallage (DPM) sur une couche de hérisson correctement compactée et assurer son recouvrement avec la coupure de capillarité des murs (DPC), afin de former une barrière continue contre l'humidité.

Le béton du dallage sera coulé directement sur la membrane DPM afin d'éviter les vides et d'obtenir une finition lisse et plane.

Murs

Les murs seront construits en blocs standards de 400 × 200 × 200 mm (6 pouces), hourdés au mortier de ciment et de sable dosé à 1:3.

Prévoir des finitions intérieures lisses, lavables et à faible porosité ; des finitions résistantes à l'humidité dans les locaux humides ; et des revêtements extérieurs durables.

Les murs seront enduits et revêtus d'une peinture de haute qualité adaptée aux climats humides.

Couverture

La couverture extérieure sera réalisée en tôles de zinc de 500 mm d'épaisseur, de type longues portées à emboîtement autobloquant. La pente de toiture devra permettre l'évacuation des fortes pluies.

Prévoir un décalage de 50 mm en rive de toiture pour la pose des sous-faces, planches de rive ou corniches.

Les fermes de charpente seront en acier galvanisé, avec des pannes en bois.

Portes et fenêtres

Portes : fournir des portes métalliques sécurisées et résistantes à la corrosion, permettant une circulation sûre et préservant l'intimité.

Fenêtres : fournir des fenêtres vitrées en aluminium avec grilles de protection et moustiquaires, assurant l'éclairage naturel et la ventilation conformément aux plans.

Plafonds

Les plafonds intérieurs seront réalisés au moyen d'un système de plafond PVC de haute qualité.

La hauteur sous plafond sera d'au moins 3,14 m au-dessus du sol fini.

Installer des ventilateurs de plafond de marque Panasonic, Elbee ou équivalent approuvé dans tous les espaces requis.

Aménagements extérieurs

Une bande périphérique en béton de 400 mm de largeur et de 450 mm de hauteur entourera le bâtiment afin de le protéger contre les eaux de ruissellement.

Prévoir des surfaces accessibles et antidérapantes ainsi que des rampes d'accès lorsque nécessaire.

Un panneau de chantier en panneau de fibres de 1 × 2,2 m, présentant les informations du projet, sera installé près de l'entrée.

Fosse septique et puisard

Construire une fosse septique et un puisard correctement dimensionné, ou une solution de remplacement approuvée, en fonction de l'occupation, de la perméabilité du sol, des conditions de la nappe et des distances requises par rapport au forage.

Le puisard aura des dimensions intérieures minimales de 2,5 × 2,5 m et une profondeur utile de 3 m, sous réserve de confirmation de la perméabilité du sol et des conditions de la nappe.

Le puisard sera implanté à une distance de sécurité des bâtiments, forages, sources d'eau et limites de propriété, conformément à la réglementation locale.

Installations électriques et éclairage solaire

Installer un système d'éclairage solaire afin d'assurer un éclairage durable de la clinique.

Panneaux solaires : puissance minimale de 5 kWc, technologie monocristalline, avec implantation sécurisée permettant de maximiser l'exposition au soleil.

Stockage : deux batteries à décharge profonde d'une capacité minimale de 400 Ah chacune, afin d'assurer l'éclairage la nuit ou par temps couvert.

Luminaires LED : éclairage à faible consommation pour l'intérieur et l'extérieur.

Régulateur : régulateur de charge solaire intelligent avec protection contre la surcharge et la décharge excessive.

Le système d'éclairage solaire sera installé par un technicien certifié et assorti d'une garantie d'un an fournie par l'entreprise.

Prévoir l'ensemble du câblage, des tableaux de distribution, de la mise à la terre, de la protection contre les surtensions, des éclairages, des prises, de l'éclairage extérieur et des circuits dédiés aux équipements cliniques identifiés.

Prévoir des extincteurs, une signalisation des sorties, un éclairage de secours, des voies d'évacuation sûres et toute autre mesure de protection incendie exigée par l'autorité compétente.

Livrables

1. Préparation du site, comprenant les fouilles, le nivellement et les fondations.
2. Construction de la superstructure : poteaux, murs et toiture.
3. Réalisation des finitions intérieures et extérieures : sols, fenêtres, portes et couverture.
4. Installations d'eau, d'hygiène et d'assainissement achevées, comprenant les toilettes, appareils sanitaires, canalisations d'évacuation et un système de fosse septique et de puisard entièrement fonctionnel.
5. Inspection finale, garantie et remise du projet. Tous les défauts relevés lors de l'inspection finale devront être corrigés avant toute programmation de l'ouverture ou de l'utilisation des locaux.

4 Délai d'exécution

Le projet devra être achevé dans un délai de huit mois, avec application de pénalités en cas de retard. Les soumissionnaires proposeront un calendrier détaillé des travaux sur huit mois.

Une pénalité de 1 % du montant du contrat sera appliquée par semaine de retard au-delà du délai convenu, sauf si le retard est imputable à ARCD, à un cas de force majeure ou à des modifications approuvées.

5 Budget

Les offres comprendront un devis quantitatif et estimatif (DQE) détaillé couvrant notamment les principales composantes du projet.

6 Rapports et coordination

L'entreprise rendra compte au responsable de programme et à l'ingénieur. Elle sera tenue de :

1. Fournir des comptes rendus hebdomadaires accompagnés de photographies et de vidéos.
2. Veiller à ce que les photographies, vidéos et autres supports relatifs au projet montrent clairement et visiblement la bannière approuvée du projet, lorsque cela s'applique.
3. Fournir des supports clairs, en haute définition ou au format document, reflétant fidèlement l'état des travaux.
4. Signaler immédiatement tout retard ou difficulté.
5. Remettre des rapports intermédiaires mensuels décrivant les travaux réalisés, les difficultés rencontrées et les prochaines étapes.

7 Responsabilités de l'entreprise

Approvisionnement en matériaux : garantir que les matériaux respectent les spécifications contractuelles, notamment les tôles de zinc de 0,45 mm, les carreaux céramiques, les armatures conformes à BS 4449:2005 et le béton.

Personnel qualifié : mobiliser au minimum un chef de projet compétent, un ingénieur de chantier, un chef de chantier, des électriciens, des plombiers, des techniciens solaires et tout autre personnel adapté aux travaux.

Sécurité des travailleurs : fournir les équipements de protection appropriés, notamment casques, gants et chaussures de sécurité, et respecter les exigences sénégalaises en matière de travail et de santé et sécurité au travail.

Conformité aux codes de construction : respecter les codes sénégalais et les normes internationales applicables, notamment BS et ASTM, pour toutes les activités de construction.

Gestion environnementale : maîtriser les poussières, le bruit, l'érosion, le ruissellement, les déblais, les matières dangereuses et les déchets de chantier, et prévenir la contamination des sources d'eau.

Rapports : fournir des photographies et des vidéos à chaque étape de construction, ainsi que des rapports mensuels approuvés par l'ingénieur chargé de la supervision.

Achèvement : respecter le délai contractuel, corriger les défauts sans coût supplémentaire et présenter les ouvrages à l'inspection et à la remise après achèvement.

Sécurité des bénéficiaires et accès au site : clôturer le chantier, limiter l'accès aux personnes autorisées et installer une signalisation visible pour protéger les riverains et les bénéficiaires.

Visibilité : maintenir la bannière ou signalétique approuvée par le maître d'ouvrage bien en évidence sur le chantier pendant toute la durée d'exécution.

Supervision du chantier : maintenir un responsable ou superviseur compétent sur place pendant les heures de travail afin de suivre les travaux et de transmettre fréquemment des supports visuels d'avancement.

Plan de santé et de sécurité : soumettre avant la mobilisation un plan écrit de gestion de la santé et de la sécurité, comprenant les procédures d'urgence et conforme à la réglementation nationale.

L'entreprise mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

Elle fournira à l'ensemble du personnel les équipements de protection individuelle appropriés, imposera leur utilisation et maintiendra le chantier propre et ordonné pendant toute la durée du contrat.

8 Responsabilités d'ARCD

Financement : assurer le financement selon l'échéancier de paiement convenu.

Documentation : fournir les plans architecturaux approuvés, les spécifications techniques et les modèles de conception.

Supervision : effectuer des inspections afin de vérifier la conformité aux spécifications du projet et approuver les rapports d'étape, y compris les photographies et vidéos d'avancement.

9 Modalités de paiement

1. Avance : 30 % à la signature du contrat.
2. Achèvement des fondations et de la superstructure : 25 % après réalisation des fondations, poteaux, murs, linteaux, poutres et de l'ensemble de la maçonnerie jusqu'à la hauteur prévue du bâtiment.
3. Achèvement de la toiture et des installations : 25 % après réalisation et approbation de la charpente, des enduits, sols, peintures, fenêtres, portes, installations de plomberie, installations électriques et aménagements extérieurs.
4. Finitions et remise : 15 % après inspection finale satisfaisante, mise en service, correction des défauts identifiés et remise officielle à ARCD.
5. Retenue de garantie : 5 % six mois après la remise de l'ouvrage, sous réserve de l'achèvement satisfaisant de la période de responsabilité pour les défauts et de la correction de tous les défauts signalés.

10 Exécution et pénalités

Retard : pénalité de 1 % du montant du contrat par semaine au-delà de la date d'achèvement convenue.

Travaux non conformes : pénalité de 5 % en cas de non-respect des spécifications, d'utilisation de matériaux non conformes ou de mauvaise exécution.

Sous-traitance non autorisée : résiliation immédiate du contrat et pénalité de 10 % du montant total du contrat.

Le défaut de transmission des supports visuels hebdomadaires requis ou de maintien de la bannière approuvée sur le chantier pourra constituer un manquement contractuel et entraîner des retenues pouvant atteindre 1 % des paiements intermédiaires pour chaque manquement.

L'absence de supervision adéquate pourra entraîner la suspension des travaux et ne pourra justifier ni prolongation du délai ni demande de paiement supplémentaire.

11 Critères d'évaluation des offres

1. Capacité technique, notamment compréhension de l'étendue des travaux.
2. Expérience de l'entreprise, réalisations antérieures, références et qualifications.
3. Compétitivité financière et rapport qualité-prix.
4. Capacité à réaliser les travaux dans le délai requis.
5. Conformité documentaire, notamment immatriculation valide et autorisations à jour.

12 Période de responsabilité pour les défauts

L'entreprise corrigera tout défaut, désordre, défaillance ou malfaçon identifié pendant une période de six mois après l'achèvement pratique et la remise de l'ouvrage.

La retenue finale de 5 % ne sera versée qu'après expiration satisfaisante de cette période et confirmation par ARCD de la correction de tous les défauts signalés.

Les défauts résultant d'une mauvaise exécution, de matériaux non conformes, du non-respect des plans approuvés ou des spécifications techniques seront corrigés sans coût supplémentaire pour ARCD.

13 Garanties

L'entreprise fournira des garanties pour l'ensemble des principaux ouvrages, équipements et installations du projet.

Elle fournira une garantie minimale d'un an couvrant la qualité d'exécution, les composants solaires, les matériaux de couverture, les portes, fenêtres, appareils sanitaires, installations électriques et autres systèmes installés.

Les équipements ou matériaux défectueux identifiés pendant la période de garantie seront réparés ou remplacés sans coût supplémentaire pour ARCD.

14 Pièces à fournir par les soumissionnaires

Immatriculation : certificat valide et à jour et documents fiscaux délivrés par les autorités compétentes de la Gambie ou du Sénégal, ainsi que toutes les classifications du secteur de la construction, licences et autorisations professionnelles en cours de validité applicables au soumissionnaire.

Assurances : justificatifs couvrant la sécurité des travailleurs, la responsabilité civile et les matériaux.

Personnel clé : liste du personnel proposé, notamment chef de projet, ingénieur ou superviseur de chantier et chef de chantier, avec qualifications, fonctions et expérience pertinente.

Programme détaillé : méthodologie, calendrier d'exécution, étapes clés et enchaînement des activités.

Matériel : liste des équipements et outils.

DQE : quantités, prix unitaires, montants, hypothèses et exclusions. Le devis devra être suffisamment clair pour permettre à ARCD de comparer les offres sur une base commune.

Expérience pertinente : preuves de projets similaires achevés, avec références clients, photographies, certificats d'achèvement ou attestations de remise, lorsqu'ils sont disponibles.

15 Date limite de soumission

Les entreprises intéressées transmettront leurs offres et les pièces requises à bids@africa-relief.org au plus tard le 8 décembre 2026.

16 Coordonnées

Nom : Muhammad Ceesay

Fonction : Ingénieur adjoint

Courriel : m.ceesay@africa-relief.org

Copie : a.conteh@africa-relief.org

Calendrier prévisionnel à compléter

Étape	Date de début	Date de fin	Durée
Étude du site et rapport de faisabilité			
Infrastructure et achèvement des fondations			
Superstructure			
Portes et fenêtres			
Toiture et achèvement de l'enveloppe			
Installation du système solaire			
Finitions et inspection finale			
Achèvement et remise du projet			

Cadre du devis quantitatif et estimatif

Désignation	Quantité	Prix unitaire USD	Montant USD
Infrastructure			
Préparation du site			
Fouilles de 600 mm de largeur et de 700 mm de profondeur			
Couche de propreté en sable de 50 mm			
Armatures en barres de 12 mm et de 6 mm			
Membrane d'étanchéité sous dallage DPM			
Béton d'infrastructure			
Remblaiement des fouilles			
Semelles en béton armé de 150 mm d'épaisseur			
Dallage en béton de 150 mm d'épaisseur			
Superstructure			
Béton des poteaux, linteaux, poutres et autres éléments			
Armatures en barres de 12 mm et de 6 mm			
Coffrage des poteaux, poutres et autres éléments			
Maçonnerie			
Toiture et achèvement de l'enveloppe			
Portes et fenêtres			
Portes de clinique sécurisées, résistantes à la corrosion, de matériau et de dimensions approuvés, avec serrures préservant l'intimité et largeurs de passage accessibles lorsque nécessaire			
Fenêtres à cadres aluminium, grilles de protection et moustiquaires			

Désignation	Quantité	Prix unitaire USD	Montant USD
Finitions			
Enduits au mortier dosé à 1:3			
Peinture et décoration			
Carrelage céramique antidérapant			
Plafond PVC			
Installation solaire			
Panneaux photovoltaïques de 5 kWc			
Batterie 12 V de 400 Ah			
Onduleur solaire de 1,5 à 3 kW			
Régulateur de charge solaire			
Luminaires LED			
Plomberie			
Appareils sanitaires			
Fosse septique et puisard dimensionnés selon l’occupation de la clinique et les conditions du site			
Carrelage antidérapant			
WC accessible, WC standards, lavabos, éviers cliniques, robinets et douche lorsque nécessaire			
Canalisations d’évacuation			
Électricité			
Éclairage LED intérieur et extérieur, éclairage de secours, ventilateurs d’extraction et points d’alimentation dédiés aux charges critiques			
Prises, interrupteurs, câbles et gaines			
Coût total estimatif			